

## REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



Membres afférents au Conseil Municipal : 17

En exercice : 17

Présents : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

L'an deux mille vingt-cinq, les dix mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de GRAGNAGUE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur SOUBRIER Serge, Adjoint au Maire**.

**Présents** : Daniel CALAS – Serge SOUBRIER – Didier AVERSENG - Claude PLAUT – Hélène BRUNEAU - Amador ESPARZA – Catherine ILLAC - Denis BASSI – Marie-Laure DEJEAN -Sophie BOUSCASSE - Martine DUTHEY — David MARCOS - Pascal RAULLET – Jean-Paul ROZZI.

**Procurations** : Caroline SALESSES a donné pouvoir à Martine DUTHEY.

**Absents** : Chloé GREGOIRE - Maxime SINQUIN

Formant les membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Martine DUTHEY.

#### Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
- 3) Délibérations pour approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 du budget principal de la commune et du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 4) Délibérations pour approbation de l'affectation des résultats de 2024 du budget principal de la commune et du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- 5) Délibération pour approbation du devis pour les travaux d'aménagement de sécurisation du RD 32
- 6) Délibération pour transfert du foncier à la Région Occitanie à la suite de la construction du lycée Simone de Beauvoir à Gragnague
- 7) Délibération pour vote des subventions allouées aux associations communales et extérieures au budget primitif de 2025

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



- 8) Délibérations pour vote du budget primitif 2025 de la commune et du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement -Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- 9) Délibérations pour demandes de subventions auprès du Département dans le cadre des Contrats de Territoire de 2025 pour les différents investissements inscrits au budget primitif de 2025
- 10) Délibération annuelle d'octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale (AFL) pour 2025
- 11) Questions diverses

**Le quorum est atteint le Maire ouvre la séance à 19h00**

#### **1. Désignation du secrétaire de séance**

~~Monsieur Daniel CALAS est désigné secrétaire de séance.~~

#### **2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04.12.2024**

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 04/12/2024 pour approbation. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **3. Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 du budget principal de la commune et du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) délibération n°1 & 2 /2025**

Monsieur Serge SOUBRIER, adjoint aux Finances rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes, nous sommes en expérimentation pour 2025.

Il présente les résultats comptables de l'exercice ;

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs : Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ; Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



compte de résultat synthétiques) ; Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFiP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote.

#### **Budget principal de la commune :**

##### *Section de Fonctionnement :*

Les prévisions budgétaires de 2024 s'élèvent en recettes et en dépenses à 3 435 387,37 €). Les recettes de l'exercice réalisées sont de l'ordre de 2 532 260.20 €, les dépenses de l'exercice réalisées sont de l'ordre de 2 275 487,61 €.

Ce qui dégage un excédent de l'exercice 2024 de 256 772,59 €, ajouté à l'excédent antérieur reporté de 1 127 450,58 € (compte administratif 2023) :

C'est le résultat de clôture en section de fonctionnement pour l'année 2024 : + 1 384 223.17 €.

##### *Section d'investissement :*

Les prévisions budgétaires de 2024 s'élèvent en recettes et en dépenses à 14 534 044,85 €. Les recettes réelles réalisées sont de l'ordre de 10 790 893,91 € et les dépenses réelles réalisées de l'ordre de 12 390 680.63 €.

Ce qui dégage un déficit d'investissement de l'exercice 2024 de – 1 599 786,72 € qui diminué de l'excédent reporté de 2023 de + 769 570,63 € porte le solde d'investissement à - 830 216,09 € au 31/12/2024.

C'est le résultat de clôture en section d'investissement pour l'année 2024 : -830 216,09€ Les restes à réaliser des opérations individualisées s'élèvent en recettes à 1 796 399 € et en dépenses à 710 103 €. La différence entre les restes à réaliser en recettes et en dépenses au 31/12/2024 : + 1 086 296 € Soit un solde cumulé en section d'investissement excédentaire : + 256 079,91 €

Le Maire,  
Daniel CALAS



## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Gragnague ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire, CALAS Daniel a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Serge SOUBRIER ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

# REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	13 764 474.22 €	2 307 936.79 €	16 072 411.01 €
	Recettes réalisées	10 790 893.91 €	2 532 260.20 €	13 323 154.11 €
	Restes à réaliser	1 796 399.00 €	0 €	1 796 399.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	14 534 044.85 €	3 435 387.37 €	17 969 432.22 €
	Dépenses réalisées	12 390 680.63 €	2 275 487.61 €	14 666 168.24 €
	Restes à réaliser	710 103.00 €	0 €	710 103.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 1 599 786.72 €	256 772.59 €	- 1 343 014.13 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	769 570.63 €	1 127 450.58 €	1 897 021.21 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 830 216.09 €	1 384 223.17 €	554 007.08 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	1 086 296.00 €	0 €	1 086 296.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	256 079.91 €	1 384 223.17 €	1 640 303.08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

**REGISTRE des DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal  
du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS

- APPROUVE le CFU 2024 de la commune de GRAGNAGUE.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Délibération N°2/2025 : Vote du Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe du CCAS.**

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Gragnague ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

~~Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;~~

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire, CALAS Daniel a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Serge SOUBRIER ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

## REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



#### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 613.48 €	11 837.53 €	15 451.01 €
	Recettes réalisées	0 €	8 000€	8 000€
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 613.48 €	11 837.53 €	15 451.01 €
	Dépenses réalisées	0 €	7 409.40 €	7 409.40 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0 €	590.60€	590 60 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	3 613.48 €	3 837.53€	7 451.01e
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	3 613.48 €	4 428.13 €	8 041.61 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	3 613.48 €	4 428.13 €	8 041.61 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du Budget du CCAS de la commune de GRAGNAGUE.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



#### **4. Approbation de l'affectation des résultats de 2024 du budget principal de la commune et du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) délibération n°3 & 4 /2025**

##### **Délibération n°3/2025 :**

###### **AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel CALAS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le Conseil Municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	256 772,59
--------------------------------------	------------

- un excédent reporté de :	1 127 450,58
----------------------------	--------------

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 384 223,17
------------------------------------------------	--------------

- un déficit d'investissement de :	830 216,09
------------------------------------	------------

- un excédent des restes à réaliser de :	1 086 296,00
------------------------------------------	--------------

Soit un excédent de financement de :	256 079,91
--------------------------------------	------------

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	1 384 223,17
--------------------------------------------------	--------------

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
----------------------------------------------	------

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 384 223,17
------------------------------------------	--------------

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	830 216,09
---------------------------------------------------	------------

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



#### **Délibération n°4/2025 :**

##### **AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel CALAS, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le Conseil Municipal

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	590,60
--------------------------------------	--------

- un excédent reporté de :	3 837,53
----------------------------	----------

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 428,13
------------------------------------------------	----------

- un excédent d'investissement de :	3 613,48
-------------------------------------	----------

- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
-----------------------------------------	------

Soit un excédent de financement de :	3 613,48
--------------------------------------	----------

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	4 428,13
--------------------------------------------------	----------

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
----------------------------------------------	------

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 428,13
------------------------------------------	----------

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	3 613,48
----------------------------------------------------	----------

#### **5. Approbation du devis pour les travaux d'aménagement de sécurisation du RD 32 délibération n°5/2025**

Après avoir pris connaissance de l'analyse du cabinet d'étude BECAD pour les 3 propositions soumises pour les travaux de cheminement piétonnier « Route Saint Vincent » sur la RD 32, ci-dessous :

- Entreprise OTSP : Montant de 45 538 € HT – 53 455 € TTC
- Entreprise WARNIER TRAVAUX : Montant de 44 646 € HT - 53 575,20 € TTC
- Entreprise KM TP : Montant de 44 987 € HT – 53 984,40 € TTC

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



Considérant après examen des propositions pour ces travaux, que l'entreprise WARNIER TRAVAUX présente l'offre la plus avantageuse car son tarif inclut la fourniture et la pose des panneaux de pré signalisation,

Considérant que l'entreprise WARNIER TRAVAUX est de ce fait l'offre la plus économique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 15 voix Pour, décide :

- d'attribuer le marché à l'Entreprise WARNIER TRAVAUX pour un montant de 44 646 € HT soit 53 575,20 € TTC
- précise que cette dépense est inscrite au budget 2025 en section Investissement, opération 74, article 458274.
- sollicite une subvention auprès du Département au travers la signature d'une convention
- Et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre les modalités pratiques nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

### **6. Transfert du foncier à la Région Occitanie à la suite de la construction du lycée Simone de Beauvoir à Gragnague délibération n°6/2025**

Considérant que le lycée Simone de Beauvoir, situé à Gragnague, a été construit par la Région sur ces terrains appartenant à la Commune,

Considérant que par délibération n° 52/2017, la Commune de Gragnague a donné son accord pour un principe de cession à l'euro symbolique à la Région, des diverses parcelles supportant à ce jour les locaux du Lycée Polyvalent Simone de Beauvoir, 1185 Route de Coteaux, figurant ainsi au cadastre pour un total de surface de 54710 m<sup>2</sup> :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZA	201	Amagre	00 ha 80 a 62 ca
ZA	204	9001 Amagre	01 ha 50 a 95 ca
ZA	205	9001 Amagre	00 ha 14 a 10 ca
ZA	206	9001 Amagre	00 ha 13 a 96 ca
ZA	207	9001 Amagre	02 ha 87 a 47 ca

Considérant l'avis domanial indiquant une valeur vénale de 1€ concernant l'assise foncière du lycée de Gragnague ouvert en 2022,

**REGISTRE des DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal  
du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS

Il convient aujourd’hui que la commune régularise cette situation en procédant à la cession des terrains concernés à la Région Occitanie afin que celle-ci dispose de la pleine propriété des terrains d’assiette de l’établissement scolaire qu’elle a construit.

Il est précisé que les frais d’acte notarié seront à la charge exclusive de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés par 15 voix Pour, décide de :

- CEDER à l’euro symbolique à la Région Occitanie les parcelles cadastrées ZA 201, 204, 205, 206, 207, les frais d’acte notarié étant à la charge exclusive de la Région.
- AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à cette délibération.

**7. Vote des subventions allouées aux associations communales et extérieures au budget primitif de 2025 délibération n°7/2025**

Monsieur le Maire expose à l’assemblée les propositions de la commission associative pour l’attribution des subventions et les subventions exceptionnelles 2025, sous réserve de la production des budgets, bilans et poursuite d’activités par ces associations.

Les montants prévisionnels pour attribution aux différentes associations sont communiqués à l’assemblé, comme ci-dessous :

# REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



NOMS	Propositions	Votes
38 DE FIEVRE	200.00 €	Pour : 15
ACCA	400.00 €	Pour : 14
		Abstention : 1 (M MARCOS)
AAPPMA Vallée du Girou	350.00 €	Pour : 15
ADOT 31	100.00 €	Pour : 15
AMIS DE L'ECOLE LAIQUE	750.00 €	Pour : 15
ART DANS ART	250.00 €	Pour : 15
ART DANSES	300.00 €	Pour : 15
ASSOCIATION FAMILIALE INTERCANTONALE	500.00 €	Pour : 14
		Abstention : 1 (Mme ILLAC)
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE JEAN GAY	150.00 €	Pour : 15
CLUB DE TENNIS GRAGNAGUAIS	500.00 €	Pour : 15
COLLEGE DE VERFEIL	150.00 €	Pour : 15
COMITE DES FETES	3 500.00 €	Pour : 15
CRAZY FROGS MOTO	250.00 €	Pour : 15
ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE DU GIROU	5 000.00 €	Pour : 14
		Abstention : 1 (Mme ILLAC)
ECOQUELICOT	300.00 €	Pour : 15
FLAMENCO METIS'	300.00 €	Pour : 15
FNACA	200.00 €	Pour : 15
FNCPG CATM	200.00 €	Pour : 15
FOOTBALL CLUB GRAGNAGUAIS	250.00 €	Pour : 15
GRAGNA'BAD	300.00 €	Pour : 15
GRAGNA'GRIMPE	250.00 €	Pour : 15
GRAGNAMOME GRAGNAGUE EN RITOURNELLE	2 500.00 €	Pour : 15
GROUPE DE RECHERCHE DES FUSILLES DU BOIS DE LA REUILLE	500.00 €	Pour : 15
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 500.00 €	Pour : 14
		Abstention : 1 (Mme ILLAC)
JUDO	350.00 €	Pour : 15
L'ART EN MIROIR	300.00 €	Pour : 15
PETONS GRAGNAGUAIS	300.00 €	Pour : 15
RALLUMONS L'ETOILE	1 240.00 €	Pour : 14
		Abstention : 1 (Mme ILLAC)
SAGUARO'S	300.00 €	Pour : 15
SAPEURS POMPIERS DE ROUFFIAC	200.00 €	Pour : 15
TAI CHI CHUAN CAMEC	200.00 €	Pour : 15
TICOTACAM	300.00 €	Pour : 15
TOUCHE A TOUT	250.00 €	Pour : 15
TOULOUSE HARMONICA	250.00 €	Pour : 15
TOTAL	22 390.00 €	

## SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

38 DE FIEVRE	200.00 €	Pour : 15
ART DANS L'ART	250.00 €	Pour : 15
COMITE DES FETES	4 000.00 €	Pour : 15
CRAZY FROGS MOTO CLUB	160.00 €	Pour : 15
ECOLE DE MUSIQUE	1 000.00 €	Pour : 15
ECOQUELICOT	400.00 €	Pour : 15
GRAGNA'GRIMPE	500.00 €	Pour : 15
GRAGNA'BAD	200.00 €	Pour : 15
GROUPE DE RECHERCHE	500.00 €	Pour : 15
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	500.00 €	Pour : 14
		Abstention : 1 (Mme DUTHEY)
OCCE COOP SCOLAIRE GRAGNAGUE	5 000.00 €	Pour : 15
HOULABIRDS BAND	1 000.00 €	Pour : 15
JUDO	600.00 €	Pour : 15
SAGUARO'S	250.00 €	Pour : 15
TICOTACAM	250.00 €	Pour : 15
TOTAL	14 810.00 €	

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, a voté avec les membres présents et représentés comme ci-dessus pour l'ensemble des associations et décide d'attribuer les subventions exposées par Monsieur le Maire pour l'année 2025 et inscrire les montants au Budget Primitif 2025.

#### **8. Vote du budget primitif 2025 de la commune et du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – délibération n°8 – 9/2025**

Monsieur SOUBRIER , adjoint aux Finances, rapporteur du budget rappelle que le budget 2025 est un budget sensible à la vue du contexte actuel et des incertitudes encore présentes sur le devenir de certaines subventions émanant de l'Etat.

Ceci étant dit, avec la loi des Finances spéciale votée, le maintien de certaines dotations Etat par rapport à 2024 reste assuré mais serait sans augmentation au regard de la loi des Finances 2025. De ce fait, il est préférable de rester vigilant et d'opter sur une diminution des charges de fonctionnement dans la mesure du possible.

Les investissements sont ciblés sur le caractère de priorisation des opérations. En termes de subventions, le département est amené à revoir les subventions aux communes avec une demande de priorisation de dossiers : 1 dossier supérieur à 70 000€ HT – 1 dossier inférieur à 70 000€ HT à présenter fin avril pour les contrats de territoire 2025 et pour les acquisitions, 1 dossier par commune également à présenter pour octobre 2025 dernière limite.

#### Budget principal de la commune

#### Section de fonctionnement :

Les dépenses du budget 2025 s'élèvent à 2 857 607 euros et les recettes à 3 837 706,17 € , avec un *fonds de roulement positif de 979 999.17 € du budget primitif de 2025*.

*Dépenses* : Les charges d'exploitation sont constituées par des dépenses induites par le fonctionnement normal des services durant l'exercice. Les prévisions nouvelles sont ajustées pour certains postes au vu des réalisations du compte administratif 2024 et par l'impact de l'inflation 2025 de 1,6%.

Chapitre 011 : Charges à caractère générale 978 014 €

Chapitre 012 : Charges de personnels et assimilés 1 084 590 €

Chapitre 014 : Atténuations de produits 128 493 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 547 376

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



Chapitre 66 : Charges financières 111 848 € (échéance intérêts des emprunts)

Chapitre 68 : Dotations aux amortissements 500 €

042 : Dotation aux amortissements 6 786 €

*Recettes : Les recettes de fonctionnement regroupent le produit des impôts locaux, les dotations de l'Etat, les subventions provenant d'autres collectivités (RPI), et les recettes de différents services publics (cantine, baux communaux...).*

Chapitre 013 Atténuations de charges : 9 690 €

Chapitre 70 Produits des services : 244 096 €

Chapitre 73 Impôts et taxes : 50 000 €

Chapitre 731 Impositions directes : 1 359 827 €

Chapitre 74 Les dotations et participations : 742 759 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 36 501 €

Chapitre 76 Produits financiers : 10 €

Chapitre 76 Produits spécifiques : 300 €

Chapitre 78 Reprise sur amortissements : 200 €

Excédent (002) : 1 384 223,17 € (excédent reporté constaté au 31/12/2024)

Chapitre 42 Opérations d'ordre transfert entre sections (chap.042) : 10 000 €

#### Section d'investissement :

La section d'investissement qui permet de financer les projets d'équipement et/ou leur réfection, s'équilibre à 3 939 728,09 euros.

Les programmes prévisionnels d'investissements sont les suivants :

#### \* Bourg Centre (OP.67)

Dépenses : 27 252 €

Recettes : 7 296 €

#### \* Parc intergénérationnel (OP.73)

Dépenses : 23 549 € TTC

#### \* Travaux urbanisation de piétonnier Route de la Faure RD77i (OP.74)

Dépenses : 210 000 € TTC (études et travaux)

Recettes : 60 000 € (convention avec le Département)

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



#### **\*Travaux urbanisation du piétonnier Route de ST Vincent RD 32 (OP 75)**

Dépenses : 58 380 € TTC € (études et travaux)

Recettes : 17 000 € (convention avec le Département)

#### **\*Gymnase (OP 53) :**

Dépenses 5000 €

#### **\*Mairie (OP 55) :**

Dépenses : 150 600

*En recettes : 55 740 €*

#### **\*Travaux urbanisation RD 45 (OP.58) :**

Dépenses terminées

*En recettes : 108 644 € (solde subvention).*

Le programme sera terminé en dépenses et recettes

#### **\*Travaux urbanisation du piétonnier RD 20 (OP.59) :**

En dépenses pour 24 060 €

*Pas de recettes.*

Le programme sera terminé.

#### **\*Travaux nouvelle école Elémentaire (OP 61)**

Dépenses : 569 422 € (solde à payer fin des travaux, études et solde acquisition de mobilier et matériel divers)

*En recettes : 1 627 109 (solde subventions)*

#### **\*Travaux Tourne à gauche le Claouset RD 77i (OP.63) :**

En dépenses : 20 900 €

*Pas de recettes.*

Le programme est terminé.

#### **\*Programme école maternelle et cantine existante (OP.64) :**

En dépenses : 14 788 € (entretien et acquisition de mobilier et matériel divers)

*En recettes : 52 660 € (Participation du R.P. et subvention du Département)*

#### **\*Création traversée entrée village RD 32 (OP.70) :**

En dépenses : 10 965 € (paiement facture fin des travaux)

*Pas de recettes.*

Le programme sera terminé.

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



#### **\*Création de zone de croisement château de Degrès RD 70 (OP.71) :**

En dépenses : 56 205 € (prévision travaux)

Pas de recettes en cours pour cette année.

#### **\*Agence Communale Postale (OP 72) :**

En dépenses : 1 000 € (acquisition de mobilier, matériel divers)

En recettes : 10 723 € (solde subvention du Département)

#### **\*Projet Rénovation énergétique école maternelle (OP 76) :**

En dépenses : 240 000 € (études 10 000 € et prévisionnel travaux 240 000 €)

En recettes : Dossier de demande de 1ere tranche à déposer auprès du Département dans le cadre des contrats de territoire de 2025.

A noter : ce programme comportera 2 tranches financières :

La rénovation énergétique en Tranche 1 pour 2025 (changement menuiserie, isolation...)

L'extension de la restauration (côté plonge) en Tranche 2 pour 2026 (permis de construire)

#### **\*Les Opérations non individualisées :**

En Dépenses pour 39 299 € (fonds de concours du SDEHG et des réseaux maintenance lourde)

En Recettes pour 152 735,50 € . Solde subvention Région et les DUD

#### **\*Les Opérations financières :**

En Dépenses : 2 422 627,09 €

dont le déficit Investissement reporté du 31/12/2024 et le capital des emprunts de la commune à rembourser (dont le prêt relais de subventions nouvelle école élémentaire de 1 400 000 € )

En Recettes : 1 827 090 €

Incluant le FCTVA (sur exercice 2024) : 1 802 090 €

La taxe d'aménagement : 20 000 €

Le produit de cession : 5 000 €

#### **\*Les Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap.040) :**

En Dépenses : 10 000 € (travaux en régie)

En recettes : 6 786 € (amortissement SDEHG)

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



\*Les Opérations d'ordre dans la section d'investissement (chap.041) :

En Dépenses : 44 681 € (écriture compte de tiers)

En recettes : 12 945 € (écriture équilibre compte de tiers)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif de 2025 tel que présenté et charge monsieur le Maire de l'ensemble des modalités pratiques (transmission en Préfecture et au comptable).

### **Délibération n° 10 /2025 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

Monsieur l'adjoint aux Finances rappelle à l'ensemble du conseil municipal que le Conseil Municipal a validé auparavant le passage à l'instruction budgétaire et comptable M 57 et applique cette nomenclature comptable depuis le I<sup>er</sup> janvier 2023. Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ainsi il est proposé d'autoriser monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à signer tout document s'y rapportant. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe le taux de fongibilité de crédits à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2025 et autorise monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et à signer tous document ou acte administratif se rapportant à cette affaire.

### **Délibération n°11/2025 : Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du tableau des effectifs pourvus de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

\* Secteur administratif, temps complet et temps non complet : 4 titulaires à TC et 1 mise à disposition à TNC :

1 Adjoints administratif Principale de catégorie C à TC,

3 Adjoints administratifs de catégorie C à 3 TC,

1 Attaché territorial de catégorie A, mise à disposition à TNC.

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



\* Secteur technique, temps complet et temps non complet : 10 titulaires dont 5 à TC et 5 à TNC :

4 Adjoints techniques Principales 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C dont 2 à TC et 2 à TNC,

6 Adjoints techniques territoriaux de catégorie C dont 3 à TC et 3 à TNC,

\* Secteur social, temps complet et temps non complet : 4 titulaires dont 2 à TC et 2 à TNC :

3 Agents spécialisés Principales de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles catégorie C dont 2 à TC et 1 à TNC,

1 Agents spécialisés Principales de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles catégorie C dont 1 à TNC,

\* Secteur culturelle, temps non complet : 1 titulaire à TNC :

1 Adjoint du Patrimoine Principal de 2<sup>ème</sup> classe catégorie C

\* Secteur police municipal, temps complet : 1 titulaire à TC :

1 Brigadier-chef Principal catégorie C

Soit 20 agents titulaires et 1 mise à disposition à TNC au 1<sup>er</sup> janvier 2025 soit 21 agents.

### **9. Demandes de subventions auprès du Département dans le cadre des Contrats de Territoire de 2025 pour les différents investissements inscrits au budget primitif de 2025 délibération n°12-12.1-12.2/2025**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prioriser les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre des contrats de territoires pour 2025 et de déposer ces dossiers avant le 30 avril 2025 date limite.

Il présente les programmes d'opérations susceptibles de répondre aux critères de subvention et propose une priorisation des dossiers ci-dessous, en précisant que le Département tranchera en fonction de l'ensemble des dossiers communaux présentés et de son budget départemental.

#### **Priorisation 2025 des dossiers structurants : équipements publics de + de 70 000€ HT**

1 Projet scolaire et 1 projet urbanisation (critère départemental)

- ***Projet de rénovation de l'Ecole Maternelle les Petits Artistes*** - Opération pluriannuelle – Phase 1 pour 200 000 € HT. Un audit est en cours avec le bureau d'étude IDET pour un diagnostic énergétique de l'école maternelle qui servira de base pour déterminer les premiers travaux qui seront à réaliser. *En cours d'étude pour prochain conseil municipal.*

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



Monsieur le Maire est chargé de lancer le diagnostic. Il est prévu que l'estimatif de ce dossier structurant soit présenté au conseil municipal lors de la prochaine réunion pour dans un premier temps se positionner auprès du Conseil Départemental.

#### ***- Travaux d'urbanisation du CD 77 Route de la Faure pour 160 000,00 € HT (Délibération 12)***

Ce dossier concerne une première phase de travaux qui consiste à la création d'un busage du fossé et d'un empierrement en graviers 0/20. La création de ce cheminement piéton de l'école jusqu'au chemin d'EN Bonnafe permettra la sécurisation des piétons.

Cette opération prévisionnelle est inscrite à l'opération n° 74 à l'article « compte de tiers 458174 » au budget. Une demande de subvention sera déposée et fera l'objet d'une convention avec le Département. Le bureau d'Etudes BECAD, en qualité de maître d'œuvre est sollicité pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de membres présents et représentés, décide d'autoriser monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention d'investissement pour la validation de ces travaux d'urbanisation sur le domaine public routier départemental et d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention et tout document à cet effet.

*-Travaux d'urbanisation du RD 45 1ère phase de la partie du lycée au RD 20 (route de Degrès) pour 260 000,00 € HT. Cet autre dossier de sécurisation primaire de la circulation piétonne vers le lycée reste en attente de réalisation du réseau eaux usées. Reste en attente.*

#### **Priorisation 2025 des demandes concernant les petits travaux (< à 70 000 € HT) (Réservé aux communes de moins de 5000 habitants)**

***-Travaux d'urbanisation busage fossé et création de trottoirs route Saint Vincent RD32 (Délibération 12.1).*** Cette estimation de travaux d'un montant de 45 000,00 € HT soit 54 000,00 € TTC consiste à la mise en sécurité par la création de trottoirs sur une portion de route jouxtant les habitations de ce périmètre. Elle est inscrite à l'opération n° 75 à l'article « compte de tiers 458175 » au budget. Le bureau d'Etudes BECAD, en qualité de maître d'œuvre assure la création, la coordination des opérations et est responsable de leur bonne exécution, le montant de sa mission s'élevant à 5 650,00 € HT soit 6 780,00 € TTC. Ce dossier fait l'objet d'une convention avec le Département.

Vu le budget communal adopté, et notamment l'opération n°75 inscrite à l'article « compte de tiers 458175 »,

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



Vu la délibération n° 78.2024 autorisant la réalisation d'un cheminement piétonnier le long de la RD 32 comprenant le busage du fossé et la création de trottoirs,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 45 000,00 € HT, soit 54 000,00 € TTC,

Considérant que le bureau d'études BECAD a été missionné en qualité de maître d'œuvre pour la conception, la coordination et le suivi de la bonne exécution des travaux, pour un montant de 5 650,00 € HT, soit 6 780,00 € TTC,

Considérant que cette opération fait l'objet d'une convention avec le Département,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de membres présents et représentés, décide d'autoriser monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention d'investissement pour la validation des travaux d'urbanisation sur le domaine public routier départemental, d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*-Travaux d'aménagement d'espaces de stockage pérennes pour 60 000,00 € HT. Il conviendra d'implanter de nouveaux espaces situés aux ateliers municipaux dont l'estimation de travaux est inscrite à l'opération n°55 à l'article 2135. En cours d'étude pour prochain conseil municipal.*

**- Rénovation sol amortissant des jeux existants place de la mairie pour 9 090 HT (Délibération 12.2).** Il s'agit de la mise en sécurité pour un montant 22 000,00 € HT. Ce devis de l'entreprise Froment est porté à l'opération n°55 à l'article 2188 au budget.

Vu les besoins exprimés en matière de sécurité et d'entretien des équipements publics,

Considérant la forte fréquentation des jeux pour enfants situés place de la Mairie,

Considérant l'usure du sol souple amortisseur actuel, nécessitant une rénovation pour garantir la sécurité des usagers,

Considérant que la mise en sécurité des aires de jeux est une priorité, notamment pour prévenir tout risque d'accident,

Considérant que cette opération est inscrite au budget primitif de l'exercice 2025 pour un montant prévisionnel de 10 908 euros TTC,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de son programme d'aide aux investissements des communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la réalisation des travaux de rénovation du sol souple amortisseur sur les jeux pour enfants situés place de la Mairie, pour un montant de 9090 € HT soit 10 0908 euros TTC par l'entreprise Froment, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette opération, précise que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2025 et autorise monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

## REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



-Aménagement paysager mobilier matériel au Parc intergénérationnel pour 10 000,00 € HT

Pour rappel, la volonté est de créer du lien social intergénérationnel pour donner suite à l'implantation d'une résidence Séniors, située à proximité d'un centre médical et d'un supermarché. L'école en face de la résidence crée un environnement dynamique et intergénérationnel. Cette estimation est inscrite à l'opération n°73 à l'article 2188 mobilier Estimatif 10 000,00 € HT soit 12 000,00 € TTC. Reste en attente.

#### Priorisation 2025 des demandes concernant l'équipement en matériel, mobilier, véhicules (Réservé aux communes de moins de 5000 habitants)

-Acquisition d'une tondeuse auto-portée avec remorque pour l'entretien des espaces verts communaux par les services techniques pour un montant 22 000,00 € HT. Cette prévision est portée à l'opération n°55 à l'article 2188 au budget. En cours d'étude pour prochain conseil municipal.

L'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de cette priorisation pour les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire pour 2025 et charge monsieur le Maire des modalités pratiques notamment s'assurer de la complétude des dossiers qui sont priorisés. Il est précisé que ces programmes ne pourront être réalisés qu'avec l'octroi de subventions.

#### 10. Annuelle d'octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale (AFL) pour 2025 délibération n°13/2025

Monsieur l'adjoint aux Finances rappelle à l'assemblée que la commune a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le 15 mars 2021.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre les deux sociétés et l'ensemble des Membres, la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la *Garantie*).

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres. La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



Il convient de prendre cette délibération pour 2025. Les conditions sont mentionnées au sein du contrat annexe.

Vu la délibération n°23 du 25 Mai 2020 ayant confié à monsieur le Maire la compétence en matière d'emprunts,

Vu la délibération n° 21 en date du 15 mars 2021 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la commune de Gragnague,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de GRAGNAGUE, afin que la collectivité puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présentes et représentés par 15 voix Pour décide que la Garantie de de GRAGNAGUE est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que GRAGNAGUE est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2025,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par GRAGNAGUE pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la Garantie est appelée, GRAGNAGUE s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jour ouvré ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- Autorise le *Maire ou son représentant* pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de GRAGNAGUE, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



- Autorise Le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **11. Questions diverses :**

#### **Bibliothèque municipal : Approbation du rapport annuel (délibération n°14)**

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel 2024 de la bibliothèque municipale de la commune. Ce rapport présente une vue générale de fonctionnement de l'exercice 2024 de la bibliothèque, son évolution annuelle ainsi que des indicateurs techniques et financiers :

- 1092 lecteurs (909 en 2023) dont 186 nouveaux lecteurs (183 en 2024) et 461 renouvellements soit 647 lecteurs actifs

- 6957 livres en bibliothèque dont 695( prêt de la médiathèque départementale)

- 417 livres acquis en 2024 pour un montant de 4 973,15 € Don de 36 livres en excellent état de particuliers et 16 livres neufs de la médiathèque soit 473 nouveaux livres au total.

- Animations : Création d'une animation jeunesse en septembre pour valoriser les jeunes lecteurs avec un jeu pour les 3/11 ans. (diplôme du bon lecteur de la bibliothèque). 165 enfants ont participé. (116 enfants de 6 à 11 ans et 49 de 3 à 5ans) .

Expositions diverses dont une de l'espace Jeunesse de Gragnague (11 tableaux exposés)

Animation de fin d'année (décoration de sapin avec étiquettes des enfants)

- Accueil du jeunes public : les tout-petits viennent avec leurs assistantes maternelles le matin pour découvrir les livres dans le coin jeunesse créé à cet effet.
- Accueil d'une classe de CP de l'école ; Une découverte jugée agréable de la part des enfants qui sont revenus à deux reprises. Sera renouvelé l'an prochain.

L'assemblée remercie Carine en charge de ce lieu pour la qualité de son travail et l'investissement dont elle fait preuve, toujours en quête de nouvelles idées pour continuer à développer la bibliothèque.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés prend acte de la présentation du rapport annuel 2024 de la bibliothèque et précise que celui-ci est laissé à consultation.

## REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
Daniel CALAS



### Numéro d'ordre des 16 délibérations prise en séance du 04/12/2024

N° délibérations	Date examen des délibérations	Objet	État Approuvée/ Ajournée/ Rejetée
1 /point 3 1 & 2 /2025	10/03/2025	Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024 du budget principal de la commune et du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) délibérations n°1 & 2/2025	Approuvée
2 /point 4 3 & 4 /2025	10/03/2025	Approbation de l'affectation des résultats de 2024 du budget principal de la commune et du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) délibérations n°3 & 4/2025	Approuvée
3 /point 5 5/2025	10/03/2025	Approbation du devis pour les travaux d'aménagement de sécurisation du RD 32 délibération n°5/2025	Approuvée
4 /point 6 6/2025	10/03/2025	Transfert du foncier à la Région Occitanie à la suite de la construction du lycée Simone de Beauvoir à Gragnague délibération n°6/2025	Approuvée
5 /point 7 7/2025	10/03/2025	Vote des subventions demandées aux associations communautaires extérieures au budget primitif de 2025 délibération n°7/2025	Approuvée
6 /point 8 8 – 9/2025	10/03/2025	Vote du budget primitif 2025 de la commune et du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) délibérations n°8 – 9/2025	Approuvée
10 /2025		Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement délibération n° 10 /2025	
11/2025		Tableau des effectifs au 1er janvier 2025 délibération n°11/2025	
7 /point 9 12 - 12.1 -12.2/ 2025	10/03/2025	Demandes de subventions auprès du Département dans le cadre des Contrats de Territoire de 2025 pour les différents investissements inscrits au budget primitif de 2025 délibérations n°12/2025 – 12.1/2025 – 12.2 /2025.	Approuvée
8 /point 10 13/2025	10/03/2025	Délibération annuelle d'octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale (AFL) pour 2025 délibération n°13/2025	Approuvée
9 /point 11 14/2025	10/03/2025	Approbation du rapport annuel d'activités 2024 de la bibliothèque municipale de la commune Délibération 14/2025.	Approuvée

## **REGISTRE des DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

**Le Maire,**  
*Daniel CALAS*



### **Etat des élus pour la séance du 10/03/2025 à 19h00**

Daniel CALAS	Présent
Didier AVERSENG	Présent
Hélène BRUNEAU	Présente
Serge SOUBRIER	Présent
Claude PLAUT	Présent
Marie-Laure DEJEAN	Présente
Amador ESPARZA	Présent
Catherine ILLAC	Présente
Denis BASSI	Présent
Sophie BOUSCASSE	Présente
Martine DUTHEY	Présente
Chloé GREGOIRE	Absente
David MARCOS	Présent
Pascal RAULLET	Présent
Caroline SALESSES	Pouvoir donner à Martine DUTHEY
Maxime SINQUIN	Absent
Jean Paul ROZZI	Présent

**REGISTRE des DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal  
du 10 mars 2025**

Date de la convocation 26/02/2025

Date de l'affichage : 26/02/2025

La séance débute à 19h00 et se termine à 20h20

Le Maire,  
*Daniel CALAS***PROCES VERBAL EMARGÉ PAR LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE  
SEANCE DU 10 mars 2025**

NOM	EMARGEMENT
Serge SOUBRIER Adjoint au Maire	
Martine DUTHEY	
Secrétaire de séance	